



29-05 -2018

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE RIPON
COMTÉ DE PAPINEAU**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Ripon tenue le 29 mai 2018, à 13 h 15, à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 31 de la rue Coursol, à Ripon et à laquelle sont présents :

	Michel Longpré
	Benoit Huberdeau
Jean-Maurice Roy	Sylvie Poulin

Formant quorum sous la présidence de Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins.

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Lorraine Sabourin, est également présente.

Messieurs les conseillers Gilbert Brosseau et Gilles Martel sont absents.

- ✍ La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim informe le conseil que l'avis de convocation a été livré conformément à l'article 156 du *Code municipal du Québec* à tous les membres présents sur le territoire.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Questions du public
- 3- Ordre du jour
- 4- Charlebois et Gratton, CPA inc. – Proposition pour la préparation du rapport de l'auditeur sur le coût net de la collecte sélective de matières recyclables pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017
- 5- Entérinement de contrat pour la réalisation de contrôle qualitatif des matériaux durant les travaux sur le chemin de la Montagne-Noire, la montée Guindon et le chemin Neveu
- 6- Entérinement des modifications apportées à la liste des travaux à effectuer sur le chemin Neveu dans le cadre de la réfection de sa chaussée



Séance extraordinaire du 29 mai 2018

- 7- Mandat à Me Louis-Philippe Robert, notaire, pour la régularisation du titre de propriété d'un chemin public en vertu des articles 73 et 74 de la *Loi sur les compétences municipales* – Création d'un cercle de virage
- 8- Amendement à la résolution numéro 2017-10-262
- 9- Prévisions budgétaires – 5@7 des bénévoles 2018
- 10- Levée de la séance

➤ **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2018-05-143

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Huberdeau
Appuyé de Madame la conseillère Sylvie Poulin

Et résolu que la séance soit ouverte à 14 h 20.

NOTE : Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

➤ **QUESTIONS DU PUBLIC**

En l'absence de public, il n'y a aucune question.

➤ **ORDRE DU JOUR**

2018-05-144

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Longpré
Appuyé de Madame la conseillère Sylvie Poulin

Et résolu que l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

NOTE : Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.



Séance extraordinaire du 29 mai 2018

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

➤ **CHARLEBOIS ET GRATTON, CPA INC. – PROPOSITION POUR LA PRÉPARATION DU RAPPORT DE L'AUDITEUR SUR LE COÛT NET DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DE MATIÈRES RECYCLABLES POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2017**

2018-05-145

CONSIDÉRANT la proposition de *Charlebois et Gratton, CPA inc.*, société de comptables professionnels agréés datée du 1^{er} mai 2018 et relative à une assistance à la préparation du rapport de l'auditeur sur le coût net de la collecte sélective de matières recyclables pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT que les honoraires demandés à cette fin s'élèvent à la somme de 1 950 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT que cette offre de services est valable pour un niveau d'activité semblable à celui de l'année précédente et tient compte que des travaux préparatoires similaires à l'an passé seront effectués par le personnel;

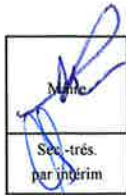
EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Longpré
Appuyé de Monsieur le conseiller Jean-Maurice Roy

Et résolu que ce conseil accepte l'offre de services datée du 1^{er} mai 2018 au montant de 1 950 \$, taxes en sus, transmise par *Charlebois et Gratton, CPA inc.*, société de comptables professionnels agréés, laquelle vise à prêter assistance à la préparation du rapport de l'auditeur sur le coût net de la collecte sélective de matières recyclables pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017, le tout tel que plus amplement décrit dans la proposition jointe en annexe à la présente.

Et que ce conseil en autorise le paiement.

À cette fin, la secrétaire-trésorière par intérim émet un certificat de crédits au poste 02 13000 413.



Séance extraordinaire du 29 mai 2018

NOTE : Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

➤ **ENTÉRINEMENT DE CONTRAT POUR LA RÉALISATION DE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX DURANT LES TRAVAUX SUR LE CHEMIN DE LA MONTAGNE-NOIRE, LA MONTÉE GUINDON ET LE CHEMIN NEVEU**

2018-05-146

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, dans sa correspondance du 3 novembre 2017, a accordé à la Municipalité une aide financière pour la réfection de la montée Guindon et des chemins Neveu et de la Montagne-Noire, et ce, dans le cadre du *Volet Redressement des infrastructures routières locales* du Programme Réhabilitation du réseau routier local 2015-2016;

CONSIDÉRANT qu'à l'aide de cette subvention, la Municipalité a décidé d'effectuer des travaux de réfection de la chaussée sur le chemin de la Montagne-Noire, le chemin Neveu et la montée Guindon;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2017-09-219 par laquelle ce conseil a octroyé à *Uniroc Construction inc.*, le contrat pour la réalisation de ces travaux de réfection de chaussées;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, la Municipalité souhaitait procéder à une demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour la fourniture de services de contrôle qualitatif des matériaux et leur mise en œuvre;

CONSIDÉRANT que dans cette intention, le *Service d'ingénierie de la MRC de Papineau* a procédé, pour et au nom de la Municipalité, à l'élaboration d'une demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour le contrôle et la vérification de la qualité des matériaux auprès de deux (2) fournisseurs;

CONSIDÉRANT que lorsqu'un contrat comporte une dépense de moins de 25 000 \$, la Municipalité peut convenir d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur;



Séance extraordinaire du 29 mai 2018

CONSIDÉRANT les deux (2) offres de services reçues à cet effet;

CONSIDÉRANT que le *Service d'ingénierie de la MRC de Papineau* a effectué une analyse complète et comparative de ces offres;

CONSIDÉRANT que suite à cette analyse, le *Service d'ingénierie de la MRC de Papineau* a recommandé à la Municipalité d'adjuger le contrat à la firme Groupe ABS inc. dont la soumission, datée du 8 mai dernier, s'établissait à la somme de 4 846 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT que suite à cette recommandation, la directrice générale par intérim, madame Lorraine Sabourin, a octroyé, le 14 mai dernier, le contrat pour la fourniture de services de contrôle qualitatif des matériaux et leur mise en œuvre, à la firme GROUPE ABS INC.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Huberdeau
Appuyé de Monsieur le conseiller Jean-Maurice Roy

Et résolu que, pour les motifs ci-haut relatés, ce conseil entérine la décision de la directrice générale par intérim d'avoir fait appel aux services du Groupe ABS inc. le 14 mai dernier, pour la fourniture de services de contrôle qualitatif des matériaux et leur mise en œuvre, selon l'offre de services datée du 8 mai 2018, totalisant la somme de 4 846 \$, taxes en sus.

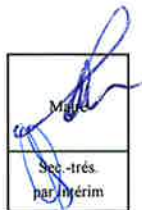
Et que ce conseil en autorise le paiement.

À cette fin, la secrétaire-trésorière par intérim émet un certificat de crédits au poste 03 10006 400.

NOTE : Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

➤ **ENTÉRINEMENT DES MODIFICATIONS APPORTÉES À LA LISTE DES TRAVAUX À EFFECTUER SUR LE CHEMIN NEVEU DANS LE CADRE DE LA RÉFECTION DE SA CHAUSSÉE**



Séance extraordinaire du 29 mai 2018

2018-05-147

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2017-09-219 par laquelle ce conseil a octroyé à *Uniroc Construction inc.*, le contrat pour la réalisation des travaux de réfection de la chaussée sur le chemin de la Montagne-Noire, le chemin Neveu et la montée Guindon, et ce, dans le cadre du *Volet Redressement des infrastructures routières locales* du Programme Réhabilitation du réseau routier local 2015-2016;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la présence de ventres de bœuf sur une partie du chemin Neveu, des travaux supplémentaires se sont avérés nécessaires avant de procéder à son asphaltage;

CONSIDÉRANT que lorsqu'un contrat comporte une dépense de moins de 25 000 \$, la Municipalité peut convenir d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur;

CONSIDÉRANT l'offre de services de *Uniroc Construction inc.* datée du 22 mai 2018 pour la somme de 51 \$/mètre carré, taxes en sus, dans le but de réparer ces ventres de bœuf, et ce, sur une superficie maximale de 150 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que la directrice générale par intérim, madame Lorraine Sabourin, a autorisé, le 22 mai dernier, cette modification de la liste des travaux à effectuer sur le chemin Neveu par l'entrepreneur *Uniroc Construction inc.*;

CONSIDÉRANT que ces travaux supplémentaires sont remboursables dans une proportion de 75% par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Maurice Roy
Appuyé de Monsieur le conseiller Michel Longpré

Et résolu que, pour les motifs ci-haut relatés, ce conseil entérine la décision de la directrice générale par intérim d'avoir autorisé la modification des travaux à effectuer par *Uniroc Construction inc.* sur le chemin Neveu, selon sa dernière offre de services datée du 22 mai 2018, pour la somme de 51\$/mètre carré, taxes en sus, dans le but de réparer des ventres de bœuf, et ce, sur une superficie maximale de 150 mètres carrés.

Et que ce conseil en autorise le paiement.



Séance extraordinaire du 29 mai 2018

À cette fin, la secrétaire-trésorière par intérim émet un certificat de crédits au poste 03 10006 000.

NOTE : Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

➤ **MANDAT À ME LOUIS-PHILIPPE ROBERT, NOTAIRE, POUR LA RÉGULARISATION DU TITRE DE PROPRIÉTÉ D'UN CHEMIN PUBLIC EN VERTU DES ARTICLES 73 ET 74 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES – CRÉATION D'UN CERCLE DE VIRAGE**

2018-05-148

CONSIDÉRANT la rénovation cadastrale du Québec;

CONSIDÉRANT que la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 23 mai 2018, sous le numéro 8438 de ses minutes, démontre des parcelles de terrain devant être acquises par la Municipalité de Ripon pour la création d'un cercle de virage dans le cadre du projet de régularisation du titre de propriété du chemin public en faveur de la Municipalité de Ripon;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ripon désire régulariser ce titre de propriété de la façon prévue aux articles 73 et 74 de la *Loi sur les compétences municipales*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Maurice Roy
Appuyé de Madame la conseillère Sylvie Poulin

Et résolu que ce conseil mandate Me Louis-Philippe Robert, notaire, à préparer toute la documentation nécessaire afin de régulariser le titre de propriété d'un chemin public en faveur de la Municipalité de Ripon, de la façon prévue aux articles 73 et 74 de la *Loi sur les compétences municipales*, pour ainsi acquérir les parcelles décrites à la description technique préparée par monsieur François Gauthier, arpenteur-géomètre, le 23 mai 2018, sous le numéro 8438 de ses



Séance extraordinaire du 29 mai 2018

minutes, ces parcelles consistant en l'espace nécessaire pour créer un cercle de virage.

Que le maire, monsieur Luc Desjardins et madame Lorraine Sabourin, à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim ou à titre de directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ripon, tous documents relatifs à cette régularisation de titres.

Et que ce conseil en autorise le paiement.

À cette fin, la secrétaire-trésorière par intérim émet un certificat de crédits au poste 02 32000 400.

NOTE : Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

➤ **AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2017-10-262**

Aucune discussion n'est faite à ce sujet.

➤ **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES – SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ 2018**

2018-05-149

CONSIDÉRANT la *Semaine de la Municipalité* qui aura lieu du 4 au 9 juin 2018;

CONSIDÉRANT la tenue de diverses activités qui se tiendront dans le cadre de la *Semaine de la municipalité*, dont le 5@7 des bénévoles qui aura lieu le mardi 5 juin prochain;

CONSIDÉRANT que ce 5@7 est organisé afin de souligner et de remercier les bénévoles pour leur implication et leur dévouement au sein de notre communauté;

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires préparées à cette fin;



Séance extraordinaire du 29 mai 2018

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Huberdeau
Appuyé de Monsieur le conseiller Jean-Maurice Roy

Et résolu que ce conseil approuve les prévisions budgétaires telles que déposées et jointes en annexe à la présente pour l'organisation des activités de la *Semaine de la municipalité* qui se tiendra du 4 au 9 juin 2018.

Et qu'il en autorise le paiement.

À cette fin, la secrétaire-trésorière par intérim émet un certificat de crédits au poste 02 70160 493.

NOTE : Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

➤ **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2018-05-150

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Maurice Roy
Appuyé de Madame la conseillère Sylvie Poulin

Et résolu que la séance soit et est levée à 14 h 39.

NOTE : Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Maire

Directrice générale et secrétaire-trésorière
par intérim



Séance extraordinaire du 29 mai 2018

Je, Luc Desjardins, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.